

Dépistage des cancers

Le dépistage permet de détecter et de prendre en charge de façon précoce des maladies évolutives telles que le cancer.

DES PROGRAMMES NATIONAUX

Il est possible, aujourd'hui, de détecter au plus tôt certains cancers grâce au dépistage. Avec cette démarche, vous vous donnez la chance d'être mieux soigné et de limiter la lourdeur des traitements et des séquelles éventuelles.

Il existe un programme national de dépistage, dans le cadre d'un programme organisé par les autorités de santé publique, pour trois types de cancers : le cancer du sein, le cancer colorectal et le cancer du col de l'utérus. Le dépistage peut être réalisé également de façon individuelle, à l'initiative de votre médecin ou de vous-même.

> Cancer colo-rectal

Le cancer colorectal, ou cancer du côlon-rectum, touche chaque année près de 45 000 personnes en France. Il est responsable de près de 18 000 décès par an.

Pourtant, s'il est détecté tôt, le cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10. En cause, les tabous qui entourent ce dépistage persistent et contribuent à placer ce cancer au 2ème rang des décès par cancer les plus fréquents chez l'homme et au 3ème rang chez la femme

Sans facteur de risque personnel ou familial pour les personnes de moins de 50 ans ou de plus de 74 ans, aucun dépistage n'est recommandé. S'il existe un facteur de risque personnel ou familial, un suivi quotidien et particulier est nécessaire en lien avec le médecin traitant.

Entre 50 et 74 ans, le test de dépistage du cancer colorectal est recommandé tous les 2 ans.

Dépister ce cancer est désormais plus facile grâce au test immunologique. Ce test rapide et efficace, est à faire chez soi. Le médecin traitant vérifie si son patient ne présente pas de risque particulier nécessitant un suivi adapté, puis lui remet le test de dépistage à faire chez soi.

Pourquoi se faire dépister ?

Le cancer colorectal évolue souvent, dans un premier temps, sans symptôme ni signe perceptible. De ce fait, il est parfois diagnostiqué tardivement et nécessite alors des traitements lourds. Se faire dépister régulièrement permet d'identifier ce cancer à un stade précoce de son développement, voire de détecter et de traiter des polypes avant qu'ils n'évoluent vers un cancer.

Lorsqu'un cancer colorectal est détecté à un stade précoce, c'est-à-dire qu'il est relativement petit et ne s'est pas propagé loin de son point d'origine, la survie à 5 ans dépasse 90 % et les traitements

utilisés sont moins lourds, permettant une meilleure qualité de vie.

Quelle modalité de dépistage, pour qui ?

Le risque de développer un cancer colorectal n'est pas le même pour tout le monde. En fonction de votre âge et de votre histoire personnelle et familiale, votre médecin traitant détermine s'il peut vous proposer le test de dépistage ou s'il doit vous orienter vers d'autres modalités de surveillance.

Le risque de développer un cancer colorectal est principalement lié à l'âge (plus de 50 ans) et/ou à l'existence d'antécédents personnels ou familiaux de certaines maladies intestinales chroniques ou de prédispositions génétiques particulières.

Trois niveaux de risque ont ainsi été définis : « moyen » (80 % des cancers), « élevé » (15 à 20 % des cancers) ou « très élevé » (1 à 3 % des cancers).

Chaque situation est unique : c'est à votre médecin traitant de déterminer les modalités de dépistage ou de suivi les mieux adaptées à votre cas. S'il l'estime nécessaire, il vous adresse à d'autres professionnels de santé, en particulier au gastroentérologue ou au spécialiste en oncogénétique.

Plus d'informations sur le [site de l'Institut national du cancer](#) [1] et sur [ligue-cancer.net](https://www.ligue-cancer.net) [2].

> Cancer du sein

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme en France. Il constitue également la principale cause de mortalité par cancer chez les femmes. Plusieurs actions peuvent être mises en place afin de favoriser une détection précoce du cancer du sein. L'intérêt est de pouvoir soigner ce cancer plus facilement et de limiter les séquelles liées à certains traitements.

Vous avez moins de 50 ans

Avant l'âge de 50 ans, il est inutile de recourir à des actes de dépistage du cancer du sein, sauf si vous avez un niveau de risque considéré comme élevé ou très élevé. En effet, il n'y a pas assez d'études ayant montré l'efficacité de ce dépistage avant 50 ans.

En revanche, un examen clinique de vos seins (palpation) est recommandé tous les ans dès l'âge de 25 ans.

Vous avez de 50 à 74 ans

Tous les deux ans, si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invitée à faire pratiquer une **mammographie** (examen radiologique) et un **examen clinique** chez un radiologue agréé, dans le cadre du **programme de dépistage organisé du cancer du sein**. L'ensemble est **pris en charge à 100% par l'assurance maladie, sans avance de frais**. Par sécurité, les mammographies jugées normales sont revues systématiquement par un second radiologue expérimenté. Environ 6 % des cancers du sein détectés chaque année dans le cadre de ce programme sont identifiés lors de cette seconde lecture. Une échographie complémentaire peut être proposée si nécessaire.

Vous avez plus de 74 ans

Après 74 ans, la question du dépistage du cancer du sein doit être examinée **au cas par cas avec votre médecin**.

On sait que le programme de dépistage organisé du cancer du sein montre le plus d'efficacité entre 50 et 74 ans, et présente le plus de bénéfices pour les femmes au regard de ses limites. C'est pourquoi, au-delà de 74 ans, vous ne recevrez plus d'invitation systématique tous les deux ans à participer au programme de dépistage organisé. La poursuite d'examens de dépistage du cancer du sein devra faire l'objet d'une discussion avec le médecin.

Si vous avez plus de 74 ans et que vous présentez un niveau de risque de cancer du sein considéré comme « élevé » ou « très élevé », parlez-en avec votre médecin : il vous proposera la modalité de dépistage la plus adaptée à votre situation et à votre âge.

Plus d'informations sur le [site de l'Institut national du cancer](#) [3]

> Cancer du col de l'utérus

Les cancers du col de l'utérus sont principalement provoqués par des virus de la famille des papillomavirus humains (HPV) ; ces virus se transmettent par voie sexuelle. En général, le corps parvient à les éliminer mais, dans certains cas, ces infections peuvent persister et provoquer des lésions au niveau du col de l'utérus. Ces lésions sont susceptibles, pour certaines, d'évoluer à terme vers un cancer.

Il existe deux moyens complémentaires de limiter ce risque : un test de dépistage, tous les trois ans, pour toutes les femmes de 25 à 65 ans et une vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) pour les jeunes filles à partir de 11 ans.

Pourquoi se faire dépister ?

Chaque année en France, le cancer du col de l'utérus touche 3 000 femmes et cause 1 100 décès. Or, ce cancer peut être dépisté très tôt grâce à la réalisation d'un test de dépistage tous les trois ans entre 25 et 65 ans. Ce test permet aussi de détecter des lésions précancéreuses et de les traiter avant qu'elles ne se transforment en cancer. On estime que 90 % des cancers du col de l'utérus pourraient être évités avec un test de dépistage réalisé tous les 3 ans.

Êtes-vous concernée ?

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est recommandé à toutes les femmes, dès l'âge de 25 ans et jusqu'à 65 ans, vaccinée ou non contre les virus HPV, et même après la ménopause.

Un nouveau programme de dépistage

Un programme national de dépistage du cancer du col de l'utérus, organisé par les autorités de santé publique, est mis en place en 2018. 17 millions de femmes de 25 à 65 ans sont concernées.

Ce programme de dépistage a pour objectifs de réduire le nombre de cancers du col de l'utérus et la mortalité liée à ce cancer, d'améliorer l'information ainsi que la qualité de suivi ou des soins. Il garantit à chaque femme un accès égal au dépistage du cancer du col de l'utérus sur l'ensemble du territoire et un niveau de qualité élevé.

Plus d'informations sur le [site de l'Institut national du cancer](#) [4].

CONTACT :**Téléphone :**

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Adresse de correspondance :

Enim
Département des politiques sociales maritimes de santé (DPS)
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

Courriel :

[ue.mine\[ta\]etnas](mailto:ue.mine[ta]etnas) [5]

Tous les contacts à votre écoute [6]

URL source: <https://www.enim.eu/sante/depistage-cancers>